

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CET) du 13/06/2024

Membres présents : Mme CHAN YUE TACK, proviseure, présidente du conseil – M. PANNIER, attaché de coopération éducative – Mme AKTAS-VALLIER, proviseure adjointe – Mme CHARLES, directrice de l'école primaire – M. LEQUEUX, conseiller principal d'éducation (CPE) – M. SY, secrétaire général – Mmes NGUYEN Ha Quynh, NGUYEN Mai Hong & MM CHAROY, DEPOUILLY, représentants des parents d'élèves – Mmes LITMANOWITSCH, LOVATT-ISNARD & MM LEBROU, LANDRY, TRUCHI, représentants des personnels enseignants et d'éducation – M. DEBUC, représentant des élèves.

Membres excusés : Mme NGUYEN Bao Nhi Emilie, représentante des élèves - Mme VU Thi Bich Quynh, représentante des personnels administratifs et de service.

Membre invité : M. RIGNAULT, agent comptable secondaire.

Le secrétariat est assuré par le conseiller principal d'éducation et le secrétariat adjoint par un représentant des personnels-enseignants et d'éducation, M. Lebrou.

Le quorum étant atteint, avec 12 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h33.

1a. Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 20/05/2024

VOTE : approuvé à l'unanimité

1b. Approbation de l'ordre du jour du CET du 13/06/2024

VOTE : approuvé à l'unanimité

17h33 arrivée de Mmes Nguyen Ha Quynh & Nguyen Mai Hong et M. Depouilly.

17h35 arrivée de M. Pannier.

2. Bilan des conseils d'école et du second degré

2a. Conseil d'école

Bilan de l'année scolaire

AES : activités artistiques, culturelles, sportives, beaucoup de choix.

De nombreux projets culturels, arts de la scène, voyages...

Nombreuses formations des personnels de toutes catégories : enseignants/ASEM/AESH/animateurs

Fin année scolaire : spectacles ; réponse aux demandes d'admission en 6^{ème} SI le 20 juin 2024.

Préparation de la rentrée 2024

Arrivées de nouveaux personnels enseignants.

Langues vivantes : il n'y aura plus d'anglais en PS et les modalités évolueront en élémentaire.

APC : les élèves d'un même cycle auront APC le même jour.

EBEP : une mission de référent est créée avec 6h de décharge, annonce faite au conseil des maîtres.

2b. Conseil du second degré

Bilan de l'année scolaire

Au moins une cinquantaine de projets réalisés (ProZAP, sorties et voyages compris). Dont 45% sur l'axe I du projet d'établissement, 45% sur l'axe II et 10% sur l'axe III. A cela s'ajoutent l'organisation d'un concert caritatif à l'initiative du CVC ainsi que la journée de l'olympisme organisée par l'APE. La proviseure remercie l'ensemble de la communauté pour tous ces projets.

Augmentation des actions de formation.

Préparation de la rentrée 2024

Mise en œuvre de la réforme *Choc des savoirs*. 26^e heure en 6^{ème} remplacée par une heure en français et/ou une heure en mathématiques au sein d'un groupe repéré et resserré en 6^{ème} et 5^{ème}

Poursuite du dispositif *Devoirs faits*.

3. Propositions de modifications du règlement intérieur

Modifications présentées approuvées lors du CVC du 31/01 et du CSD du 04/06/2024. Les représentants des enseignants demandent ce qui motive l'arrêt du prêt d'un cadenas aux élèves du secondaire. Le CPE explique qu'avec plus 500 élèves la gestion au quotidien est devenue trop chronophage pour la vie scolaire.

Les représentants des parents estiment que demander à un adulte responsable de récupérer un élève de 6^{ème} ou 5^{ème} en cas de demande exceptionnelle et ponctuelle représente une contrainte. Le CPE précise qu'il s'agit déjà de la pratique depuis deux ans et que cela ne pose pas de problème. C'est le contraire d'une contrainte puisqu'on permet une souplesse aux régimes de sortie des élèves mais de manière encadrée. La proviseure rappelle que cette précision a été présentée en CSD où les parents sont représentés sans opposition. Pour la proviseure adjointe l'objectif est de s'assurer que pour ces demandes, l'élève rentre bien chez lui plutôt que de passer du temps dans la rue auquel cas il serait préférable de rester au collège travailler.

In fine, le conseil d'établissement propose la modification suivante : « Pour les demandes ponctuelles non-définitives et s'agissant d'un élève de 6^{ème} ou 5^{ème}, un adulte désigné par les responsables légaux le prend en charge et en devient responsable. »

VOTE :14 favorables / 2 abstentions

4. Rentrée 2024 : structure, effectifs, carte des emplois

➤ Structure et effectifs primaire

28 divisions (maternelle : 2 PS, 2,5 MS, 3,5 GS - un double niveau MS/GS ; élémentaire : 4 divisions/niveau)

Effectif prévisionnel à 653 - Moyenne de 23,3 élèves par classe.

Après leur homologation, les élèves des autres écoles françaises de Hanoi pourront être admis au LFAY uniquement en fin de cycle.

➤ Structure et effectifs secondaire

22 divisions (1 classe de plus en 5^{ème})

Effectif prévisionnel à 543 - Moyenne de 24,7 élèves par classe.

➤ Carte des emplois

Primaire : 1 temps partiel en anglais

Secondaire : 1 détaché en histoire-géographie avec DNL, 1 PDL en anglais, 1 PDL en technologie/mathématiques/physique-chimie et ½ PDL en espagnol.

Les équipes sont au complet pour la rentrée 2024.

5. Aspects financiers : budget rectificatif n°1 et frais de scolarité 2025-2026 et 2026-2027, tarifs 2024-2025 et règlement financier

5a. Budget rectificatif n° 1

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, demande de réduction des engagements budgétaires de l'AEFE et donc des EGD. L'objectif des services centraux est de veiller à ce que les EGD et l'AEFE soient le plus proche possible d'un taux d'exécution à 100%. Il nous est donc demandé de revoir nos prévisions budgétaires et de veiller à une plus grande sincérité budgétaire.

Recettes :

Frais de scolarité : 18 673€ de plus par rapport au BI2024 (projection de 1 226 élèves au lieu de 1 207 élèves).

Le renouvellement du marché de restauration a eu pour effet une baisse de 17 196€ des frais de cantine à la suite de la baisse des tarifs de la restauration. Ce qui n'a pas d'impact sur le résultat.

Dépenses :

Enveloppe des personnels : augmentation de l'enveloppe des personnels de 100 000€ passant de 3 400 000€ à 3 500 000€ soit une augmentation de plus de 8% par rapport au CoFi2023.

Recrutement de 2,5ETP à la rentrée 2024.

Enveloppe investissements : abondement de près de 200 000€ pour faire face aux travaux du gymnase.

Réduction de 50 000€ sur les dépenses en informatique. Cela concerne le remplacement des serveurs par une solution cloud proposée par l'équipe informatique qui coûte moins cher que la prévision.

⇒ Prévision de la trésorerie en fin 2024 : 5 373 415€ au lieu de 5 100 000€.

5b. Frais de scolarité 2025/2026 et 2026/2027 et tarifs 2024/2025

Frais de scolarité

Les propositions ont été soumises et approuvées lors d'une réunion avec les représentants des personnels et des parents.

Tenant compte de l'aide nette qui est de 1 877€ pour 2022, une plus forte augmentation pour les nationalités *vietnamienne* et *étrangers tiers* est appliquée. Par ailleurs l'augmentation très modérée des familles françaises permet de se rapprocher des frais de scolarité du lycée français Marguerite Duras de HCMV qui pratique déjà des tarifs bien moins élevés pour ces familles. L'augmentation ne peut pas être inférieure aux prévisions de l'inflation qui selon la banque mondiale est de 3.4%.

L'augmentation moyenne pour les deux prochaines années est de 4,3%.

Un représentant des parents exprime son désaccord pour une augmentation concernant les familles vietnamiennes qui va jusqu'à 8% en maternelle. Les familles n'avaient pas prévu de telles augmentations au moment de l'inscription de leur enfant et cela sera difficile à assumer en particulier pour celles issues de classes moyennes.

Le secrétaire général s'étonne de cette contestation dans la mesure où des explications ont été données lors d'une réunion au cours de laquelle des représentants des parents étaient présents sans objection de leur part. Il rappelle ainsi que le lycée a des besoins importants pour la maintenance, le projet extension et une masse salariale en augmentation. La proviseure complète en disant qu'on ne cherche pas particulièrement à attirer plus d'élèves vietnamiens en maternelle dans la mesure où nous sommes contraints par un quota maximum de 50%. Les frais de scolarité demeurent en-deçà de ceux pratiqués par les petites écoles françaises de Hanoi. Le secrétaire général confirme que les frais de scolarité actuels en maternelle sont anormalement bas et qu'il y a nécessité de faire un rattrapage. L'attaché de coopération éducative relève que selon la presse, le LFAY est au 11^{ème} rang des frais de scolarité des écoles internationales de Hanoi.

Les représentants des parents concèdent qu'une augmentation est nécessaire mais pas à ce point.

Les représentants des enseignants comprennent la réaction de parents mais jugent normal l'application de frais de scolarité différenciés. Ils estiment en revanche que cette augmentation ne peut être accompagnée d'une restriction des crédits pour les projets. Ils notent également que si la masse salariale augmente, c'est uniquement de manière mécanique avec notamment les créations de postes et non pas dû à une hausse du point d'indice puisque leur demande en ce sens n'a pas été accordée. L'inflation impacte durement les personnels de droit local.

Pour le secrétaire général, le glissement vieillesse-technicité compense la hausse du coût de la vie.

Une nouvelle fois, la proviseure regrette, comme pour les modifications du règlement intérieur, que toutes les parties se mettent d'accord en réunion préparatoire et qu'au moment de l'officialiser en votant en conseil d'établissement que les représentants des parents fassent volte-face. Pour rappel, tenue de la réunion le 25 avril 2024 sur les propositions d'augmentation des frais de scolarité sur 2 ans, conformément à la note de cadrage de l'agence sur le budget 2025. Pas d'opposition des membres présents à cette réunion (représentants des parents d'élèves et des personnels enseignants). Envoi des documents de présentation dès le lendemain de la réunion soit le 26 avril 2024. Aucune remarque, ni observation de la part des représentants des parents sur ce point, même après l'envoi de la convocation avec les documents préparatoires à ce conseil d'établissement.

VOTE :12 favorables / 4 contres

Tarifs

1^{ère} inscription et frais de réinscription.

Droits d'examen.

Restauration : tarifs en baisse (12%) / introduction d'un tarif « Repas personnels extérieurs stagiaires ».

Règlement financier

Adoption de la nouvelle version avec des précisions et l'introduction de la vente de livres ou séries littéraires.

L'agent comptable secondaire remarque qu'il ne sera plus possible d'autoriser des élèves à effectuer des semaines d'essais en activités extra-scolaires puisque tout mois commencé est dû. Le secrétaire général confirme qu'il s'agissait d'une tolérance qui ne sera plus possible dans la mesure où les AES sont désormais facturées avant le début des sessions.

Une représentante des enseignants s'interroge sur l'amende de 50€ dans le cas où une famille récupérerait son enfant en retard. Le secrétaire général répond qu'il ne

s'agit pas d'une modification. De mémoire, il n'y a pas eu de facturation de ce type ; l'objectif est dissuasif.

Mention de la facturation pour la perte du cadenas à supprimer.

VOTE : 15 favorables / 1 abstention

6. Caisse de solidarité : nouvelle circulaire de l'AEFE

La circulaire 0183 du 18/03/2024 et la délibération N°42/2022 du CA de l'AEFE en date du 22/11/2022 qui la précède fixe le cadre de la caisse de solidarité :

- Article 1 : autorise la mise en place dans les EGD donc le périmètre ;
- Article 2 fixation du cadre général de fonctionnement ;
- Article 3 : présentation d'un bilan au CA de l'agence sur l'utilisation des fonds en fin d'exercice.

Le principe de la caisse est d'aider ponctuellement des familles en difficulté grâce à des dons recueillis. Une aide qui permet aux familles de faire face à leurs obligations vis-à-vis de l'établissement et de ses services annexes (restauration, transport, internat, équipement, voyages).

La caisse de solidarité n'a pas vocation à combler le différentiel entre le montant des frais facturés et la quotité de bourses scolaires allouée. Seules les demandes de familles boursières concernant des frais n'entrant pas dans le champ d'application des bourses scolaires seront jugées recevables.

La composition de la commission d'attribution est fixée par cette circulaire

La mise en place de la caisse de solidarité doit être actée en CET.

VOTE : unanimité

Le règlement de la caisse de solidarité sera soumis à l'avis préalable du prochain conseil d'établissement.

Situation actuelle de la caisse de solidarité du LFAY :

Montant au 31/12/2023 : 19 941,38€

Aides accordées en 2023 : 1 188,75€ pour des voyages scolaires à 4 familles

Aides accordées pour 2024 : 1 540,56€ pour 6 familles

Reliquat restant au compte 4672 au 6 juin 2024 : 18 409,36€

Les représentants des enseignants estiment qu'une communication plus large au sujet de l'existence de cette caisse pourrait être faite auprès des familles. Les représentants parents ainsi que le représentant des enseignants siégeant en commission de la caisse de solidarité admettent toutefois que la diffusion de cette communication auprès des familles est délicate. Il est plus judicieux que le repérage des familles en difficulté se fasse par l'enseignant(e).

7. Voyages scolaires/ProZap

Les projets de voyages 2024-2025 sont en cours de finalisation. Les dossiers seront présentés à la rentrée de septembre.

Bilan année 2023-2024 :

Pour certains voyages scolaires les bilans sont en cours de consolidation.

Primaire : 5 voyages (Mai Chau, Buon Me Thuot, Cuc Phuong, Jakarta, Koh Samui).

Total des élèves du primaire concernés : 292, pour un montant de 70 806€.

Secondaire : 10 voyages dont 8 en sport et 1 ProZAP à Hanoi

Total des élèves du secondaire concernés : 271, pour un total de 88 551€.

8. Projets immobiliers

Lors de la visite de la cheffe de la sous-direction de l'immobilier de l'AEFE, il a été demandé de trouver des espaces existants pour répondre aux besoins car l'extension n'est pas actée. A cette fin, voici les aménagements récemment effectués, en cours ou à venir :

- Transformation de la réserve BCDI en salle de formation et de classe avec équipement innovant (e-nov),
- Salle orientation BCDI élargie pour accueillir des classes entières en cours,
- Foyer lycée plus accessible,
- Installation d'une cloison amovible en salle B303,
- Réhabilitation du terrain multisports,
- Salle de réunion supplémentaire dans le bloc administratif,
- Aménagement d'espaces de rangement théâtre et optimisation du matériel,
- Espace EBEP et ludothèque dans la salle actuelle de l'APE,
- Utilisation de la salle des ASEM comme bureau les ASEM pouvant profiter de la salle des personnels,
- Locaux de stockage sous les gradins du stade.

La proviseure remercie l'APE d'avoir rapidement accepté de céder son bureau pour un espace plus exigü.

9. Questions diverses

9a. Plan local de formation

Formations à besoins repérés animées par nos EFE2D localement.

Formation en réponse aux besoins au niveau de l'auditorium animée par ATH.

9b. Questions des représentants des personnels enseignants et d'éducation

Quelle règle précise sera appliquée dès la rentrée prochaine lorsqu'une heure de cours est impactée par une autre activité de la classe (participation à un projet, heure de sensibilisation...)?

Il convient tout d'abord de différencier projet et heure de sensibilisation. Le fonctionnement a été convenu lors du conseil pédagogique de février à la suite de remarques des enseignants au sujet d'heures d'enseignement perdues. Il avait alors été acté de faire des déplacements de cours afin que les heures soient assurées tout en ayant la possibilité de le signaler à la proviseure adjointe si les modifications ne convenaient pas.

Les représentants des enseignants confirment qu'il s'agit bien de leur demande mais qu'il semble nécessaire de clarifier l'obligation ou non pour les professeures et professeurs d'assurer les heures de cours déplacées. Ils sont d'accord avec la proposition de la proviseure d'en rediscuter en conseil pédagogique.

Pouvez-vous préciser quelles sont les responsabilités des enseignants concernant la sortie des élèves en élémentaire : horaires, transfert de responsabilité avec l'adulte présent ?

Les professeures et professeurs des écoles sont responsables des élèves jusqu'à transfert aux accompagnatrices du bus ou sortie de l'enceinte de l'établissement de l'élève.

D'après les représentants des enseignants, leur responsabilité prend terme à la fin des cours. Or, ils leur arrivent de devoir prolonger leur service de 10-15 minutes.

Pour la proviseure la question est entendue et sera discutée en instance.

9c. Questions des représentants des parents d'élèves

Concernant les travaux et l'extension du lycée :

- *Travaux GER (Gros Entretien Rénovation) déjà réalisés et restant à effectuer sur le total initial estimé à 890 000€.*

- *Solution technique proposée et chiffrage des travaux d'aménagement du gymnase*

Ce qui est recensé :

- Verrière toit principale et secondaire 468 000€ (soit la moitié du GER)
- Piste d'athlétisme
- Système de traitement des eaux usées
- Peinture
- Velum zone primaire
- Remplacement des bambous en façade

505 663€ déjà dépensés ; en ajoutant les travaux du gymnase, estimation à 1 218 046€.

- *Actualisation des travaux d'extension du lycée estimés à 2 100 000€*

Il n'y a pas de réactualisation de l'estimation.

- *La demande d'une subvention pour l'extension du lycée est-elle possible ?*

Une demande de subvention est bien prévue. La proviseure rajoute que la demande de subvention pourrait être davantage acceptée si les efforts concédés par les familles sur les frais de scolarité sont réels.

9d. Informations de l'attaché de coopération éducative

M. Pannier présente le plan éducation de l'ambassade de France qui formalise la stratégie éducation du poste diplomatique en 4 axes dont un qui concerne les établissements français : projets communs, formation, rencontres entre élèves.

Il envisage la tenue d'un séminaire avec des représentants des classes labélisées et des établissements français afin de mieux planifier les évènements communs et les actions de partenariat

M. Pannier annonce la rédaction d'un accord intergouvernemental qui vise à structurer le partenariat France-Vietnam. On espère une signature de cet accord le 4 octobre prochain.

La proviseure conclut en remerciant M. Rignault pour son expertise auprès du LFAY et ses années de mission au Vietnam.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La présidente du conseil,

(signé)

Corinne CHAN YUE TACK
Proviseure

Les secrétaires de séance,

(signé)

Brice LEQUEUX
Conseiller principal
d'éducation

Louis LEBROU
Représentant des
personnels enseignants et
d'éducation